



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle au **PORTUGAL**

Le Portugal est une république de type semi-présidentiel. Le pouvoir législatif est quant à lui exercé par un parlement à chambre unique, l'Assemblée da Republica. Il entre officiellement dans l'Union européenne le 1^{er} janvier 1986, en même temps que l'Espagne. Le pays est divisé administrativement en 5 régions continentales, 2 régions insulaires autonomes (Iles Açores et Madère), 18 districts, 308 communes. La langue officielle est le Portugais. Néanmoins, il existe de nombreuses écoles au Portugal qui fonctionnent sur des modèles d'enseignement en langue non portugaise. Une majorité d'établissements enseignent en anglais, mais il y a aussi plusieurs lycées français répartis sur le territoire.

Le système de la formation professionnelle initiale au Portugal comprend 3 niveaux de qualification (EQF2, EQF4 et EQF5). En 2019, le Portugal comptait 40 % des élèves inscrits en deuxième cycle du secondaire, en formation professionnelle. La filière est accessible dès le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission européenne





VUE D'ENSEMBLE



L'offre de l'enseignement professionnel initial

permet au premier cycle du secondaire d'intégrer des programmes de niveau EQF2. Ces cursus débouchant sur une double certification (certificat de l'enseignement secondaire et qualification professionnelle de son domaine d'études) sont ouverts aux personnes de 15 ans d'âge minimum susceptibles de décrocher du système scolaire.

Au deuxième cycle du secondaire, il y a un seul niveau de qualification (EQF 4) et des cursus variés :

- Les cursus professionnels de trois ans (incluant des temps de formation en entreprise : 19 et 24% du temps total de formation)
- Les cursus artistiques (arts visuels, audiovisuel, danse) de trois ans
- Les cursus d'études spécifiques que les établissements de formation peuvent concevoir de manière autonome
- Les cursus en apprentissage au sein desquels le temps de formation en entreprise doit être supérieur à 40% du temps total de formation.

L'offre du post secondaire s'articule autour de diplômes de spécialisation technologique. Ils s'acquièrent en un an ou un an et demi (selon les acquis de l'étudiant) et sont de niveau EQF 5.

Le supérieur offre des cursus de deux ans dispensés au sein des écoles polytechniques. Ils débouchent sur des qualifications professionnelles de niveau EQF 5.



L'apprentissage au Portugal est accessible à partir du deuxième cycle du secondaire ce qui situe l'âge minimum pour y accéder à 15 ans ; l'âge maximum fixé par la loi est 25 ans. Il débouche sur des qualifications de niveau 4 lorsque l'apprenti est dans la suite de sa formation initiale, mais aussi de niveau EQF 1 à 4 dans le cadre de formations modulaires pour les adultes. L'apprenti signe un contrat de formation qui lui donne droit à une gratification financée par l'Etat et le Fonds social européen. L'établissement de formation et l'entreprise d'accueil conviennent du rythme de l'alternance.



L'éducation des adultes peut prendre la forme de :

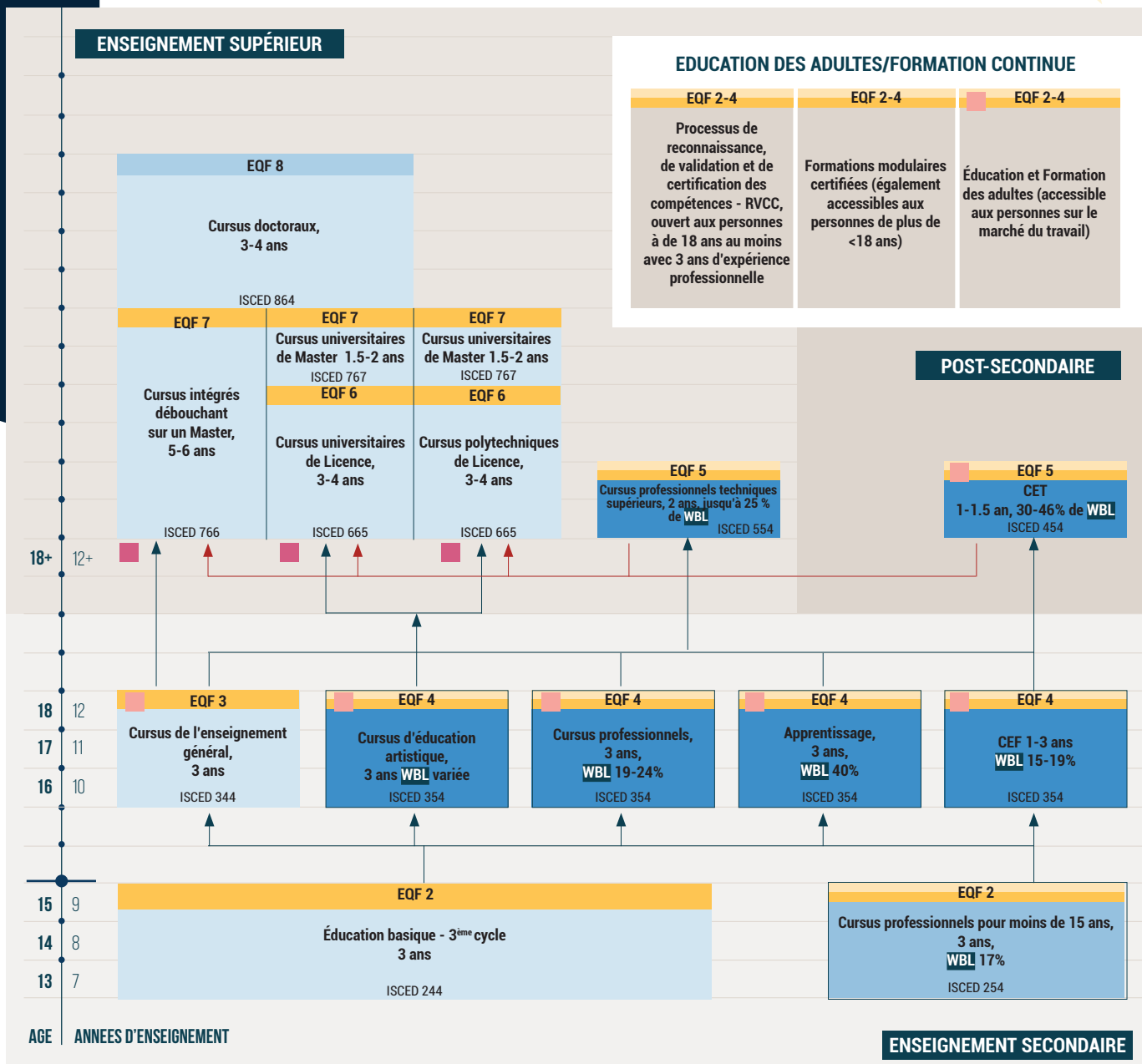
- Programmes d'enseignement et de formation, ouverts aux apprenants qui souhaitent terminer le premier ou le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ils peuvent déboucher sur des qualifications professionnelles allant du niveau EQF 1 à 4.
- Formations modulaires (unités de formation de courte durée 25 ou 50 heures) et permettant à l'individu de personnaliser sa formation. Ces formations permettent d'obtenir des certifications partielles et des unités capitalisables.

Par ailleurs, selon le code du travail, les employeurs de plus de 10 salariés doivent prévoir un plan de formation (incluant les objectifs, la méthodologie de formation etc.) basé sur un diagnostic des besoins en formation des employés. L'employeur doit garantir au moins 35 heures de formation par an et par salarié, grâce à des programmes internes ou des congés pour suivre des formations à leur initiative. Ces heures de formation sont capitalisables sur trois ans. La formation des salariés supportée par les entreprises s'est démocratisée par le biais du programme Portugal 2020 (accord adopté avec la commission européenne) qui met à leur disposition des financements (FSE et FEDER).



Enseignement et formation professionnels

au PORTUGAL



- Cursus d'enseignement général
- Cursus combinant l'EFP et l'enseignement général - double certification
- Accessible aux adultes (temps plein ou partiel, à distance)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur

- Progression possible
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- Admission possible par la validation des acquis
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)
- Fin de l'éducation obligatoire

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les principaux acteurs de la formation professionnelle au Portugal sont :

- L'Etat qui assure le financement du secteur
- Le ministère de l'éducation qui a en charge le suivi des cursus dispensés au sein des établissements
- Le ministère de l'éducation supérieure qui a en charge l'enseignement professionnel supérieur
- Le ministère du travail qui gère les cursus d'apprentissage, de la formation professionnelle continue et leur adéquation avec le marché du travail
- Les régions autonomes (Iles Açores et Madère) et les municipalités qui contribuent au financement des établissements de la formation professionnelle.
- L'Agence nationale pour les qualifications et l'enseignement professionnel (*Agência Nacional para a Qualificação e o Ensino Profissional*) qui gère le système national de certifications en s'appuyant sur les partenaires sociaux (Les Conseils sectoriels de qualification). Cette agence supervise également le système d'anticipation des besoins du marché du travail mis en place en 2015.



Le financement de la formation professionnelle est assuré par des fonds publics grâce aux contributions du budget de l'État, de la sécurité sociale et du Fonds social européen (FSE). Cependant, les régions autonomes de Madère et des Açores, et les municipalités contribuent également avec des fonds.



Le marché de la formation professionnelle au Portugal est composé de prestataires publics et privés.



Vocational education and training in Europe - Portugal : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/portugal>

Cedefop european database on apprenticeship schemes - Portugal : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/portugal>

National Education systems – Portugal overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/portugal_en



La validation des acquis se fait dans le cadre du système national de reconnaissance, de validation et de certification des compétences (RVCC). Un jury procède à la certification des compétences du candidat sur base d'évaluation qui peut être écrite, orale ou pratique. Les modalités suivantes peuvent s'appliquer :

- Les candidats qui obtiennent une certification partielle par la reconnaissance, la validation et la certification des compétences peuvent compléter la qualification par la formation
- Les certificats et les diplômes obtenus par l'entremise de la reconnaissance, la validation et la certification des compétences ou par la formation ont la même valeur juridique
- Les qualifications obtenues par l'entremise de la reconnaissance, la validation et la certification des compétences sont acquis indéfiniment.



Le cadre national des certifications au Portugal comprend huit niveaux de qualification avec pour descripteurs de niveaux : les aptitudes, les compétences et le savoir.



L'assurance qualité est assurée par la Direction générale de l'emploi et des relations de travail (*Direção-Geral do Emprego e das Relações de Trabalho-DGERT*) qui a la charge de l'accréditation des prestataires de la formation professionnelle. Les prestataires sous la responsabilité du ministère de l'éducation sont exemptés de l'accréditation.



SPÉCIFICITÉS

- **Système national de crédits pour l'EFPP** attribuant des points de crédit aux qualifications issues de la formation professionnelle
- **Formation des adultes** : Offre de formations modulaires (unités de formation de courte durée 25 ou 50 heures) permettant d'obtenir des certifications partielles et des unités capitalisables.
- **Formation continue** : L'employeur doit garantir au moins 35 heures de formation par an et par salarié. Ces heures de formation sont capitalisables sur trois ans.
- **Anticipation des besoins en qualifications** (*Sistema de Antecipação de Necessidades de Qualificação, SANQ*) : Système permettant d'évaluer la pertinence des qualifications par rapport au marché du travail